
L'inconvénient de cet arrangement ayant été représenté au département par les autorités médicales, un autre débarcadère fut construit à une distance convenable.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON—TROIS-RIVIERES.

Construction d'un portique et réparations générales.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON—ILES DE LA MADELEINE.

Quelques réparations sont nécessaires.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON—DISTRICT D'ALGOMA.

Il a été signé un contrat, le 10 octobre 1865, pour la construction d'un édifice dans le village de Ste. Marie, dont une partie servira de palais de justice, et l'autre de prison, pour le district d'Algoma.

Le 30 juin 1866, fin de l'année fiscale, les travaux avançaient d'une manière satisfaisante.

Le 2 avril 1866, comme par le passé, le département loua, pour l'espace de deux ans, une maison particulière devant servir de palais de justice et de prison.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON—DISTRICT DE TERREBONNE.

L'édifice servant de palais de justice et de prison pour ce district est situé dans le village de Ste. Scholastique. Il est construit d'après le plan qu'on a adopté dans presque tout le Bas-Canada, se composant d'un corps de bâtiment principal occupé comme palais de justice, et d'une aile qui s'étend en arrière et sert de prison.

Durant la nuit du 26 au 27 juillet 1865, tout le bâtiment fut détruit par un incendie, et trois femmes prisonnières y perdirent la vie.

Ce palais de justice et prison étaient assurés à la compagnie d'assurance "Royale," pour \$12,000; et cette somme fut payée sur demande.

Des contrats furent immédiatement passés pour la reconstruction de l'édifice, et le 20 janvier 1866, le procureur-général du Bas-Canada fut notifié qu'il était prêt à être occupé.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON—DISTRICT DU SAGUENAY.

Cette bâtisse est située dans le village de la Malbaie. Un mur de soutènement a été construit pour protéger les fondations contre l'action de l'eau.